



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Projet de règlement numéro 2023-195 relatif à la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mai 2023, le conseil de la Municipalité de Compton a adopté le projet de règlement numéro 2023-195 et intitulé : « *Règlement numéro 2023-195 relatif à la démolition d'immeubles* »;
2. Le projet de règlement vise à assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer la réutilisation du sol dégagé;
3. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 6 juin 2023 à 17h30 au 3, chemin de Hatley à Compton et diffusée simultanément sur le site internet de la Municipalité www.compton.ca à l'onglet « Conseil-Séances » où des questions pourront être adressées en direct.

Au cours de cette assemblée, Monsieur Jean-Pierre Charuest, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 3, chemin de Hatley, à Compton du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h, et le vendredi, de 9h à 12h

Donné à Compton ce 17 mai 2023

Marie-Claude Fournier, B.A.A, OMA
Greffière-trésorière adjointe